

# INTER TEXTILES VÊTEMENT

Bulletin mensuel des Fédérations Françaises des Syndicats Chrétiens du Textile  
 26, Rue de Montholon - PARIS (IX<sup>e</sup>)  
 Tél : TRUdaine 91-03

et du Vêtement

C. C. P. : Textile PARIS 6161-33  
 Vêtement PARIS 88-14

## CONSTATATIONS JUGEMENT RÉALISATIONS

Les organisations syndicales françaises à quelque centrale qu'elles appartiennent, à moins de disposer de ressources extraordinaires ou d'origines douteuses, ont été contraintes au cours de ces dernières années de réajuster progressivement le taux de leurs cotisations.

Certains syndiqués, croyant être seuls à supporter le poids des hausses successives du coût de la vie, ont démissionné du syndicat, allégeant ainsi leur budget du montant de la cotisation réclamée; mais comme toute médaille à son revers, au moment où ils sont atteints dans leurs besoins vitaux, ils s'aperçoivent que l'économie réalisée a eu comme premier effet de renforcer la position patronale.

En effet, il nous faut bien constater, qu'à la faveur de la crise, après avoir accru souvent démesurément les charges de travail, réduit les salaires à leur plus simple expression, le patronat demeure sourd devant les revendications posées par les syndicats ouvriers. Ceci est vrai en général, pour la confection en particulier, le textile n'est pas à l'abri.

Trop longtemps, regrettions-le, l'ouvrier français a voulu, ou s'est satisfait, d'un syndicalisme au rabais, c'est malheureusement encore vrai de nos jours, le considérant comme une genre de distributeur automatique, avec cette différence toutefois, qu'il aurait voulu lui voir distribuer plus qu'il ne recevait. Un tel état d'esprit ne pouvait que paralyser son action tout en réduisant sensiblement son efficacité.

Nous savons qu'un distributeur automatique, si nous voulons qu'il fonctionne, il faut au moins y introduire une pièce de monnaie, — d'où cotisation, — c'est ce qu'on comprend les syndiqués appartenant à une centrale ouvrière d'un pays voisin, outre les indemnités importantes qu'ils reçoivent en cas de chômage, ils bénéficient en plus des avantages suivants :

— Après six mois ou un an d'affiliation, suivant le cas, le syndiqué âgé de plus de 21 ans, perçoit en cas de grève : 700 frs par jour + 70 frs pour son épouse vivant au foyer, et chacun des enfants à charge.

Avec ça, nous croyons que l'on peut continuer à faire bouillir la marmite, la grève ne risque pas de pourrir à l'avantage du patron.

— Le syndiqué accidenté du travail, perçoit en plus de ses demi-salaires : 175 frs par jour durant 28 jours par année civile.

De quoi mettre un peu de beurre dans les épinards.

— Après un an d'affiliation, s'il lui prend l'envie de se mettre la corde au cou, il lui sera attribué : une somme de 1.750 frs — celle-ci étant doublée après deux ans de présence au syndicat. — Avouons qu'à ce prix, on peut déjà en avoir une belle (il s'agit de la corde, bien entendu).

G. VALENDUC.  
 (Suite page 4)

## La première Convention Nationale du Vêtement est signée

Confection administrative et militaire

Après 3 années de discussions... laborieuses, la C.F.T.C. et la C.G.C. ont signé le 25 juin la 1<sup>re</sup> convention nationale des 38 branches du Vêtement.

Qu'apporte-t-elle ? Certainement pas ce que nous souhaitons pour tous les salariés de nos professions. Mais il faut tenir compte de ce qui est actuellement : un recueil de lois, rien de plus.

Dans ce sens, le texte signé apporte quelque chose de très valable à nos camarades.

Nous ne pouvons ici faire l'analyse complète d'un texte de 30 pages. Soulignons, cependant, les principaux avantages acquis :

### — EXERCICE DU DROIT SYNDICAL :

Autorisations d'absences pour assister aux réunions statutaires ;

Autorisations d'absences payées pour participer aux Commissions paritaires.

Possibilités de suspension de contrat pour permanent syndical.

### — JOURS FERIES :

Affichage de l'intention de récupération 48 heures avant la fête chômée.

### — CONGES PAYES :

Pour les salariés ayant moins d'un an de présence, possibilité de prendre 12 jours (sans rémunération).

Pour les travailleurs en sous-sol : 1 semaine supplémentaire.

### Congés supplémentaires d'ancienneté :

1	jour à partir de	4 ans
2	—	8 ans
3	—	12 ans
4	—	15 ans
5	—	20 ans
8	—	30 ans
10	—	40 ans

### Congés des Mères de famille :

2 jours par enfant à charge de moins de 15 ans, vivant au foyer ou non.

### FEMMES EN ETAT DE GROSSESSE :

Interdiction de licencier une femme en état de grossesse constatée par certificat médical.

Paiement du temps passé aux consultations pré-natales.

En cas de changement d'emploi, paiement du salaire de l'ancienne catégorie.

Absence d'un an pour éléver son enfant.

### JEUNES :

Après 1 an de présence dans l'entreprise, réduction des abattements de salaire.

### — TRAVAIL AU CONVOYEUR MÉCANIQUE :

Repos de 5 minutes payées par heure de travail.

### — NETTOYAGE DES MACHINES :

1/4 d'heure payé par semaine.

## Notre 29<sup>e</sup> Congrès Fédéral

Le XXIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Textile se tient cette année, à Roanne (Loire), les 4, 5 et 6 septembre 1954.

Tous les syndicats affiliés à la Fédération doivent se faire représenter, soit en envoyant au moins un représentant, soit, en cas d'impossibilité, en déléguant leur pouvoir à un autre délégué de leur région ou à un membre du Bureau Fédéral.

C'est le congrès qui définit la ligne de conduite à tenir par la Fédération pendant les mois à venir.

Si des progrès certains ont été réalisés dans notre industrie, de plus grands restent encore à promouvoir.

Par ailleurs, bien des difficultés d'ordre social ou économique résistent à vaincre, auxquelles viennent s'ajouter celles provenant de l'incompréhension de trop d'employeurs qui n'ont encore rien compris à l'esprit qui a présidé à notre accord du 9 juin 1953 ; ces employeurs conservent dans leur entreprise une attitude réactionnaire qui n'aide pas, tant s'en faut, à l'adhésion des travailleurs à une saine participation de développement de la production.

Il n'est pas trop de la volonté, de l'enthousiasme de chacun, de la foi que nous avons tous dans notre Syndicalisme Chrétien pour faire du Textile une profession dans laquelle les travailleurs auront toute leur place et toute leur part.

Les critiques ne suffisent pas, il faut nous aider à réaliser.

### TOUS AU CONGRÈS DE ROANNE !

qui font travailler à 50 frs de l'heure, qui font effectuer des heures supplémentaires non majorées, etc...

Il y a là une double escroquerie :

1<sup>o</sup> vis-à-vis des salariés de ces entreprises qui ont un salaire de misère (même par rapport au S.M.I.G.);

2<sup>o</sup> vis-à-vis des salariés des entreprises respectant les accords contractuels, qui sont acculés au chômage, leurs maisons ne pouvant obtenir de marchés.

Nous avons maintenant une arme entre les mains : la Convention Collective

Tous à l'œuvre, avec la C.F.T.C., première signataire de la Convention, pour en faire respecter les clauses et apporter quelques améliorations à nos frères de travail.

Son application sera d'autant plus aisée que nous serons nombreux à être informés.

Votre Syndicat local, la Fédération sont à votre disposition pour vous aider.

Les salariés de la Confection administrative et militaire doivent se syndiquer à la C.F.T.C.

# La vie de nos Syndicats du Textile

## Vosges

### CHENIMENIL

Le Syndicat Textile de Chéniménil organisait, le 15 avril, à 20 h., une réunion d'information avec la participation de GEBELE.

C'est devant une vingtaine de militants que Charles MAURICE ouvrit la séance et parla de l'action du syndicat et des résultats obtenus. GEBELE traita ensuite des problèmes d'actualité et des revendications de la C.F.T.C.

### BASSE-SUR-LE-RUPT

Dans cette localité, le Syndicat Textile était en sommeil depuis quelques années. Des difficultés incitèrent les ouvriers à se regrouper. Une réunion fut organisée le 20 avril, à 20 heures.

Après avoir entendu les doléances des ouvriers et ouvrières, le permanent fit remarquer que les difficultés actuelles avaient pour cause l'abandon du Syndicat. Il insista sur la nécessité d'un syndicat fort et conditionna son intervention à la mise en place d'un véritable Comité d'Entreprise et l'adhésion du plus grand nombre au syndicat. Dans cette usine, beaucoup de travail à faire.

### LA BRESSE

Le permanent était appelé d'urgence à La Bresse, où des difficultés ont

surgi aux Etablissement X... C'est ainsi que le 13 mai au soir, une cinquantaine d'ouvriers et ouvrières étaient réunis dans la grande salle du café Simon. Le camarade Georges PIERREL indiqua le but de la réunion et insista sur la nécessité de rester syndique. GEBELE exprima sa satisfaction de retrouver les anciens de la C.F.T.C. « Aujourd'hui, vous payez votre négligence. Étant syndiqués, la Direction n'aurait pas osé vous faire des conditions telles que celles qui vous sont imposées. » L'Assemblée décida d'adhérer à la Caisse de Résistance. De nombreux camarades nous apportèrent leur feuille de paye. Bonne soirée, mais travail considérable pour rétablir la situation.

### SENONES

L'assemblée générale du syndicat s'est tenue le 12 juin avec J.-M. CONRAUD. Après le rapport d'activité présenté par P. VAUTHIER et le rapport financier présenté par Charlotte GUILLAUME, J.-M. CONRAUD rap-

pele le rôle des délégués et comment les travailleurs peuvent les aider dans leur tâche. J.-M. CONRAUD s'attache à expliquer que le syndicalisme n'agit pas seulement dans l'entreprise mais aussi sur le plan régional et national. Les accords du 9 juin en sont un exemple et il explique ce que l'on peut en attendre.

### ARCHETTES

Le 12 juin, à 14 heures, réunion du Conseil Syndical et des délégués des Etablissements Jules MARCHAL. La situation sociale de l'usine fut étudiée ainsi que les difficultés rencontrées. Il fut décidé de demander la réunion du Comité d'Entreprise de toute urgence avec la participation du délégué régional textile.

### SAULXURES-SUR-MOSELOTTE

Le 12 juin, à 20 heures, se tenait la réunion d'information organisée par le Syndicat Textile de Saulxures, salle de la Mairie. Après un mot de bienvenue de Marcel MOUGEL, Président du Syndicat, et le compte rendu financier, la parole est donnée à Henri GEBELE, délégué régional. Après avoir fait l'historique de la situation sociale depuis la Libération, il parla de la loi du 11 février 1950, de la Convention Collective et des accords du 9 juin 1953, 29 juillet et 26 novembre 1953. Il expliqua les raisons de ces accords et donna un certain nombre d'informations.

### NOMEXY

Jean PERRIN et J.-M. CONRAUD reprenaient contact le 19 juin avec le Syndicat Textile de Nomexy, en sommeil depuis quelques mois. Le redémarrage est décidé avec Léon LENEL et Jean POIROT. Au cours de cette rencontre, un certain nombre de problèmes importants sont abordés : — problème des employés, — problème des ouvriers d'entretien, — participation à l'augmentation de la productivité, — hiérarchisation de la dernière augmentation.

Le syndicat décide d'adhérer à la Caisse de Résistance textile.

### VENTRON

Une nouvelle section d'entreprise, en démarrage à Ventron, recevait la visite, le dimanche 20 juin, de J.-M. CONRAUD et de Jean PERRIN. Après quelques mots de bienvenue de J. PERRIN, J.-M. CONRAUD expliqua le rôle du syndicat et la nécessité pour qu'il soit efficace qu'un minimum d'organisation existe.

### LES RETAITES-TEXTILE, QU'EST-CE QUE ÇA DONNE ?...

C'est une question qui nous est souvent posée par des camarades.

Prenons le cas du Coton : Une tisseuse, âgée de 67 ans au 1<sup>er</sup> juillet 1954, quitte la profession. Elle a plus de 30 ans de services dans les diverses entreprises du tissage-coton. Son salaire brut a atteint 300.000 francs au cours de l'année de référence. Elle aura :

30 ans × 0,60 = 18 %, d'où :  
300.000 × 18  
————— = 54.000 francs par an.

Somme qui sera revalorisée ensuite chaque année, sur les mêmes bases que les Rentes ou Pensions des A.S.

Autre cas : Supposons que notre tisseuse n'a pas 30 années validées, mais seulement 20. Elle aura :

300.000 × 12  
————— = 36.000 francs par an.

Avec, là aussi, revalorisation annuelle dans les mêmes conditions.

Enfin, supposons que notre même tisseuse ait été déclassée il y a deux ou trois ans, pour une raison particulière. Son salaire de référence serait donc plus bas, par rapport au travail effectué les années précédentes. On calcule alors les salaires afférents aux emplois successifs qu'elle a eu dans les diverses maisons, en appliquant les taux de revalorisation prévus. On obtient ainsi un « salaire annuel moyen pondéré ». Partant de là, le calcul se fera comme dans le premier cas.

Pour la Soierie, il s'agit seulement d'un complément à ce que perçoit le vieux travailleur de la Sécurité Sociale. Supposons qu'il perçoive actuellement 76.000 francs et que le taux maximum de cette même pension eût été de 100.000 francs s'il avait cotisé 30 années aux A.S., on lui servira donc la différence, soit 24.000 francs. S'il s'agit d'une simple rente sans minimum garanti, le complément sera égal à la différence entre le montant de l'A.V.T.S. et le « plancher » de 96.000 francs, soit actuellement 30.200 francs par an.

## Roubaix

### UNE INTERVENTION SYNDICALE A PROPOS DU PAIEMENT DES COMPLEMENTS FAMILIAUX DU TEXTILE

L'industrie textile de Roubaix-Tourcoing supporte depuis la guerre une charge sociale supplémentaire, car elle verse à tous les salariés chargés de famille des compléments familiaux très importants et constitués par : une prime supplémentaire à la Mère au Foyer et au nombre nombre d'enfants, et par une allocation spéciale proportionnelle à l'âge des enfants.

Ces compléments familiaux ont été d'ailleurs déterminés dans des accords signés par les représentants des organisations syndicales patronales et ouvrières de Roubaix-Tourcoing.

Ces accords prévoient le paiement des compléments pour les jours d'absence occasionnés par la maladie et l'accident du travail, mais pas pour les jours de chômage partiel, c'est ce qui a motivé l'intervention de nos syndicats textiles de Roubaix-Tourcoing qu'on pourra lire ci-dessus.

Nos camarades savent que depuis plusieurs années, et notamment depuis que le chômage est réapparu dans notre Industrie, nous sommes intervenus constamment près du Syndicat Patronal Textile de Roubaix-Tourcoing afin que les chômeurs partiellement bénéficient du maintien intégral de leurs compléments familiaux, sans aucune diminution par conséquent pour leurs jours de chômage.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai dernier le Syndicat Patronal avait répondu favorablement à nos demandes, et renouvelé de six mois en six mois son accord sur ce point sans prendre toutefois, il faut le souligner, d'engagement définitif.

Or, par lettre du 12 mai, le Syndicat Patronal nous a informés qu'il lui était désormais impossible de poursuivre dans ce sens, mais qu'il accorderait en contre-partie, à compter du 1<sup>er</sup> mai, le complément d'allocations familiales mensuel complet à tous les salariés qui auront travaillé de façon continue ou discontinue pendant au moins 18 jours (ou 120 heures) dans le mois considéré.

Mais il ajoutait d'autre part que, lorsque la durée aurait été inférieure à 18 jours (ou 120 heures) au cours d'un même mois, il serait payé au personnel intéressé 1/18<sup>e</sup> par jour de travail (ou 1/20<sup>e</sup> par heure de travail) du montant total mensuel des compléments familiaux.

C'était, en fait, tenir compte du chômage partiel à partir d'un horaire tombant au-dessous de 30 heures environ.

### L'ACCORD RETRAITE POUR LES EMPLOYES

Un accord concernant les employées a été signé le 26 avril. Il prévoit une cotisation paritaire de 2,50 % et l'affiliation à l'Union de Prévoyance de Salariés (U.P.S.) qui prend en charge les anciens employés et validera les années antérieures. Une notice explicative est en préparation, qui donnera toutes indications à ce sujet.

### SERVICES JURIDIQUES

Notre Union Roannaise possède un Service Juridique. Une permanence est assurée par notre avocat-conseil tous les samedis, de 16 à 17 h., au siège. Pour les camarades de l'extérieur, écrire avec un timbre pour la réponse.

### NOS VIEUX TRAVAILLEURS ?...

Tous les vieux travailleurs du Textile sont invités à rejoindre la section de Roanne et de la région de l'Association Française des Vieux Travailleurs et Retraités. Nous demandons à nos camarades de nous signaler tous les vieux travailleurs quittant l'usine et de leur signaler que nous sommes à leur disposition pour les renseigner et les aider. Permanence tous les samedis, de 9 h. 30 à midi, au siège.

### « INTER-TEXTILES - VETEMENT » VOUS PLAÎT-IL ?...

#### EST-IL BIEN VIVANT ?

Dites-vous bien, chers camarades, qu'il sera CE QUE VOUS VOUDREZ QU'IL SOIT. Aussi nous comptons sur vous. Envoyez-nous au siège, dans les 15 jours qui suivent la réception de votre journal, les faits concernant votre entreprise, les élections qui ont pu y avoir lieu. Mais aussi tout renseignement, même s'il vous apparaît banal, peut être intéressant. Ne le gardez pas pour vous. Le journal est l'œuvre de tous.

Nous avons donc adressé une lettre de protestation au Syndicat Patronal Textile à ce sujet, et nous avons ensuite discuté avec les représentants patronaux au cours d'une réunion paritaire.

Nous n'avons pu obtenir le rétablissement de l'ancienne méthode, bien que nous avons vivement insisté sur l'insuffisance notoire du pouvoir d'achat des familles, et à fortiori, de celles dont le chef était chômeur partiel.

Les représentants patronaux ont simplement accepté de demander aux entreprises de supporter elles-mêmes les déductions pour chômage, pour un temps court, et suivant une formule qui est d'ailleurs encore à l'étude au Syndicat Patronal.

Cette solution ne pouvait nous donner satisfaction, car elle n'avait pour objet que d'atténuer le caractère trop immédiat et trop brutal de la décision prise.

Le principal argument mis en avant du côté patronal pour justifier cette décision, est que le problème aurait été soulevé par des firmes travaillant à temps complet, et ne voulant pas, par le truchement de la Caisse de Compensation, supporter le paiement des compléments familiaux aux ouvriers des entreprises atteintes par le chômage partiel, alors que ces entreprises versent, en raison même de la réduction de la masse de leurs salaires, moins de cotisations à la Caisse de Compensation.

C'est un état d'esprit contre lequel nous avons vivement protesté car il nous apparaît qu'à cet égard la profession devrait être solidaire, étant donné surtout qu'il s'agit d'ouvriers chômeurs partiel, toujours liés par conséquent par un contrat de travail à leur entreprise.

Devant le résultat négatif des démarches que nous avons faites, nous ne pouvons maintenant qu'engager nos syndiqués, et surtout nos délégués et membres des Comités d'entreprises à appuyer la protestation syndicale sur ce point, et à obtenir de la direction que ce soit elle-même qui en supporte la charge, tant que la question ne sera pas réglée au plan professionnel.

Il faut par ailleurs que le point de vue de la solidarité professionnelle que nous avons défendu, soit appuyé par les Comités d'Entreprises, et que des motions dans ce sens soient adressées au Syndicat Patronal Textile.

Nous demandons à tous nos délégués d'agir à ce sujet très rapidement, et de ne pas laisser passer cette occasion d'une action profitable en faveur de leurs camarades pères de famille, dont les difficultés sont aggravées par le chômage partiel.

François DECORNET.

## Choletais

Du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1954 s'est tenue à Cholet une session de formation organisée par le B.I.E.I.C. Cette première session fut en quelque sorte expérimentale. Elle fut organisée à la demande du syndicat textile C.F.T.C.

Le but de cette session était d'apporter par une étude approfondie un complément technique à notre action professionnelle dans les entreprises, servant quatre branches d'activité ont assidûment suivi les cours. Ces 23 participants se répartisent ainsi : 16 C.F.T.C. et 7 F.O. Nous avons pris conscience ensemble pendant cette session d'un besoin vital pour notre syndicalisme. La formation technique et économique des militants.

Le mercredi 7 juillet les sessionnaires se sont à nouveau réunis avec nos camarades ROUSSEL et MICHOLIN du B.I.E.I.C. afin de mettre au point les enseignements de la session et tracer un programme de travail pour les stages futurs. Tous sont unanimes pour pousser plus avant encore et surtout pour passer du domaine technique et théorique au domaine pratique. D'ores et déjà, le syndicat textile de Cholet envisage de continuer sur le plan local la formation des militants par des cercles d'études.

### DANS NOS ENTREPRISES

Pratiquement il n'y a plus de chômage dans le textile choletais. Il est cependant à noter que trois usines de la région ont définitivement fermé leurs portes.

Dans deux entreprises de Cholet, notre camarade J.-P. GONON du B.I.E.I.C. est venu effectuer des contrôles de charges de travail et de tarifs.

# A TRAVERS LE VÊTEMENT

## Armentières

### Une lame de fond

C'en est une. Elle couvait depuis longtemps. Quelques manifestations de mauvaise humeur... puis, c'est l'éclatement, qui surprend malgré tout.

Jamais on n'avait vu cela... Les Ateliers DELASALLE, Confection, Armentières-Houplines (groupant 420 ouvrières et ouvriers) ... entrer en grève !!! Il fallait vraiment que la coupe déborda. A tout il y a des limites.

En effet, depuis toujours ce sont les salaires qu'on réduit au minimum, les temps qu'on resserre de plus en plus. A la fin les ouvrières en ont mare.

Elles ont fait preuve de patience assez longtemps avant de se mettre en colère.

Le 5 Avril elles informaient le Syndicat C.F.T.C. de leurs constatations, et demandaient que soient examinées leurs conditions de salaires et les cadences de travail. L'inspection du Travail immédiatement alertée, une commission paritaire est proposée.

Le 14 Avril, une nouvelle tentative de réduction des temps avec une diminution du salaire aux pièces est faite à Houplines, le personnel se refuse alors à toute augmentation de production, le patron ferme cet atelier pendant 8 jours.

La même tentative est faite à l'atelier d'Armentières. Les ouvrières s'aperçoivent au cours d'une rencontre commune des deux ateliers organisée par notre Syndicat, qu'on demande à Armentières déjà 2 opérations de plus à l'heure qu'à Houplines.

Dans l'intervalle la commission paritaire est fixée au 21 avril.

Le 20, les ouvrières d'Houplines sont convoquées pour reprendre le travail, mais elles constatent que les conditions qu'elles n'avaient pas acceptées la semaine précédente sont maintenues, elle refusent de reprendre le travail et se mettent en grève.

La Commission Paritaire du 21 devait amener une solution provisoire :

Maintien des salaires précédents pendant 4 semaines, commission paritaire dans la quinzaine pour examiner nouveau de la situation, et des chronométrages que devaient effectuer les Ets Delesalle.

La guerre aurait pu s'arrêter là et avoir dans le temps une solution valable, si les Ets Delesalle avaient accepté notre proposition de contrôle des chronométrages par le C.I.E.R.P. (Centre Intersyndical d'Etudes et de Recherches de Productivité). Cette proposition était confirmée à l'Inspection du Travail par lettre du 21 avril, et rejetée par les Ets Delesalle le 26.

Le 28 avril le mécontentement est grand parmi le personnel de ces Etablissements, qui participe à la grève C.F.T.C.-C.G.T.

Le 29 avril, Monsieur DELESALLE voulant des victimes pour répondre de la grève du 28, licencie : 2 ouvrières à Armentières, 1 ouvrière à Houplines.

Bien mal lui en prit, la réaction ne se fait pas attendre, la grève rebondit.

Armentières est en grève dès le matin, sauf la presse.

Houplines est en grève dès l'après-midi, sauf les coupeurs et quelques mécaniciennes.

C'est la grande bagarre — les piqûtes de grève pour faire arrêter ceux et celles qui sont demeurés au travail.

### UNE DATE A RETENIR DES MAINTENANT

Une session du 1<sup>er</sup> degré (VÊTEMENT) aura lieu du 6 AU 13 NOVEMBRE, à Bierville. Elle sera suivie du CONGRES VETEMENT (Il en sera parlé dans le prochain numéro).

DEMANDER dès maintenant les renseignements à la Fédération.

(S'INSCRIRE AU PLUS TOT.)

Le 4 mai, la grève est presque totale pour les deux ateliers. La coupe et la presse se sont joints au mouvement, il ne reste plus que le personnel de maîtrise, et une dizaine d'ouvrières.

Monsieur DELESALLE se refuse à tout contact avec les organisations syndicales. Le 5 mai, la C.F.T.C. fait appel à l'Inspection Divisionnaire du Travail pour convoquer la Commission Paritaire, qui se réunit le 7 et apporte une solution au conflit :

La réintégration des trois ouvrières.

Le maintien des anciens salaires pendant tout le temps que dureront les chronométrages effectués par la direction.

Au cours d'une assemblée générale tenue le 8 mai, nos syndiqués votent à bulletin secret dans la proportion de 56 % pour la reprise du travail, tout en maintenant leurs revendications sur le contrôle des conclusions des travaux de chronométrages que doivent effectuer ces établissements.

C'est ainsi que s'est terminée cette grève, bien que certaines questions soient encore à suivre.

Quelles leçons faut-il tirer de ce combat ouvrier.

Il a été dur, quand on gagne tout juste le salaire minimum de sa catégorie, on n'a pas tellement moyen de vivre pendant près de quatre semaines sans travailler, il faut vraiment en avoir plein le dos, et vouloir à tout prix que ça change.

Il est vrai qu'un Comité Intersyndical de Solidarité constitué dès le début de la grève rencontrait la faveur de la population en grande partie ouvriers Textile, que nos syndiqués avaient un appoint certain par la Caisse de Résistance, à laquelle ils sont tellement fiers d'appartenir, que l'un d'eux au cours d'une conversation avec son patron qui l'avait accroché un soir pour lui démontrer qu'il avait tort de faire grève, lui répondait en lui présentant sa carte de gréviste :

« Avec cela, je peux tenir le coup. »

Cette carte portait l'indication du montant de l'indemnité journalière de grève : 315 francs... Inutile de vous dire que le patron lui a dit immédiatement : Bonsoir...

Avec cela, on peut tenir le coup — quand on veut bien que règne la justice, il faut savoir en prendre les moyens, — c'est bien ce qu'ont pensé les syndicats C.F.T.C. du Nord, quand ils ont, il y a 2 ans et demi, mis en route leur Caisse de Résistance de Grève.

La caisse a payé, et si bien, qu'elle a été pour une grande part la cause des nombreuses adhésions nouvelles que cette grève nous a valu, notre effectif a en effet, doublé dans la confection d'Armentières.

La Caisse de Résistance tout en étant par elle-même une force pour les syndiqués, est aussi la cause du renforcement en puissance de l'organisation syndicale, car le syndicat vaut par la puissance de ses moyens, par la puissance de ses effectifs, c'est-à-dire : du nombre.

Amis de la Confection d'Armentières, vous avez le bon bout, par votre adhésion au Syndicat C.F.T.C. vous êtes la force de la classe ouvrière, vous en êtes convaincus, vous arriverez donc à faire partager vos sentiments à quelques-uns de vos camarades qui hésitent encore.

Jeanne DELESALLE.

## Roanne

A l'occasion du Congrès Textile, et dans le cadre du Cartel Interfédéral, le Vêtement tiendra

le Samedi 4 Septembre  
une Journée Régionale.

La matinée sera consacrée à un large échange de vues entre les délégués régionaux.

L'après-midi, au cours d'une séance, à laquelle nos amis de Roanne convieront largement les salariés des différentes branches du Vêtement de cette ville, les déléguées fédérales exposeront l'activité syndicale à travers nos industries : accords de salaires, conventions collectives...

Se mettre d'urgence en rapport avec la Fédération.

## Nantes

La réunion de l'Union Régionale de l'Habillement a eu lieu le 4 juillet. Elle groupait des délégués de Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire.

Après un examen des activités syndicales dans la région, et ayant constaté le chômage qui sévit (collage à Angers, blanc à Cholet), nous sommes d'accord pour porter notre effort sur la création de Centres d'Apprentissage accélérés, seul moyen de reclasser les chômeuses en les mettant à même de faire n'importe quelle opération de confection. Angers a déjà pris contact avec les autorités locales pour la création d'un tel Centre.

Nous constatons que trop souvent le contrat d'apprentissage n'est qu'un moyen pour certains patrons d'avoir de la main-d'œuvre à bon marché. En effet, les apprentis font un travail partiel qu'elles feront tout leur temps de présence dans l'entreprise et pour lequel elles atteignent très vite un rendement identique aux adultes, pour un salaire infime. Par ailleurs, elles ne sauront jamais faire la pièce entière.

Les Centres de formation accélérée sanctionnée par un C.A.P. éviteront cette exploitation des jeunes.

Dans le cadre de l'organisation régionale, il est décidé de créer un bulletin régional de liaison.

Marie-Louise Letellier, de Nantes, est élue Secrétaire de l'U.R. alors que Florestine Cauchon, de Cholet, sera Secrétaire adjointe, et Marie-Louise Bridon, de Nantes, Trésorière.

Souhaitons un bon travail à nos amies dans cette région où nos industries sont très développées et où il y a fort à faire.

### CLERMONT-FERRAND — NANTES

Un match de basket devait faire rencontrer les équipes féminines des usines Bérard (confection militaire) de ces deux villes. Un terrible accident survint et fit plusieurs victimes dans l'équipe de Clermont (5 morts, 7 blessés).

Parmi les blessés graves, une jeune de 19 ans, qui, son C.A.P. passé cette année, devait se syndiquer à la C.F.T.C.

Une autre jeune de 20 ans (devient aveugle, deux fractures du crâne, une au bassin, une fracture ouverte à chaque bras, un pied brûlé) avait été la meilleure aide de nos délégués lors de la grève du 29 janvier.

Au dévouement de nos amies de Clermont (nuits passées auprès des blessés) répond un profond mouvement de solidarité de Nantes. Notre déléguée, nous signalant entre autres une collecte de 20.000 francs parmi le personnel, nous exprime toute l'émotion ressentie lorsque, à l'appel de la sonnerie, une minute de silence fut observée, faisant cesser spontanément et dans toute l'usine le fracas des machines.

Oui, chères amies, « dans le malheur, il y a toujours une profonde solidarité ouvrière ».

## Lyon

Arrêté préfectoral pour l'application du S.M.I.G. aux ouvrières à domicile dans les branches suivantes :

- ajourage, plissage, broderie Cornely, Plumetis, Michallet, Lunéville, Broderie nouveauté main ;
- casquettes souples ;
- casquettes d'uniformes ;
- chapellerie pour dames ;
- confection pour dames ;
- encartage de boutons ;
- fleurs et feuillages en perles ;
- fleurs en tissu ;
- franges ;
- mode pour enfants ;
- haute mode, mode en gros, mode artisanale ;
- ourlage ;
- parapluies ;
- roulottage ;
- tailleur sur mesures.

En aucun cas, ces nouvelles dispositions ne peuvent porter atteinte à l'application de salaires horaires plus avantageux dans les branches d'activités susvisées.

## Cholet

Le 30 mai, le Syndicat de l'Habillement faisait une réunion de Formation avec la participation de Georges Auclair, Président du Cartel Textile-Vêtement. Georges Auclair nous dit que nous de-

vons prendre nos responsabilités, et que, notre profession étant à majorité féminine, et, posant de ce fait des problèmes particuliers, nous ne pouvons pas nous reposer sur la minorité masculine pour notre action. Cependant les hommes n'ont pas pour autant renoncé à l'action, car eux aussi ont leurs problèmes à défendre, et ils doivent nous aider à mener la lutte sur les problèmes généraux.

Il nous déclare, que nous ne devons pas dire que nous ne connaissons rien, que nous n'y arriverons jamais parce que c'est trop difficile. A tous les échelons du syndicalisme, nous trouverons l'aide dont nous avons besoin pour notre combat.

La Confédération nous informe par son journal « Syndicalisme » et ses circulaires, elle nous aide à nous former par son bulletin « Formation », par son Centre d'Etudes Ouvrières de Bierville, où l'une de nous a déjà assisté à une session Textile-Vêtement :

La Fédération du Vêtement nous envoie ses circulaires qui nous informe sur les questions professionnelles, et, à la suite de la création du cartel, met à notre disposition un outil que nous ne devons pas négliger. C'est : l'« Inter-Textile-Vêtement », que nous devons diffuser au maximum parmi nos camarades.

Enfin, le Syndicat, par la documentation qu'il tient à notre disposition, ses fichiers, ses réunions nous informe.

Georges Auclair insiste tout particulièrement sur la formation d'une Section Syndicale dans chaque Entreprise, car c'est là, et là seulement, que nous pourrons prévoir l'action à mener, tant au point de vue des problèmes de l'entreprise et des difficultés avec l'employeur, qu'au point de vue action syndicale proprement dite (élection, recrutement des adhérents, diffusion du journal). C'est de là aussi que doivent partir les revendications que la Fédération et la Confédération auront à étudier et à mettre au point. Car n'oublions pas que la C.F.T.C. agit toujours avec ses Adhérents.

Georges Auclair termina son exposé en nous indiquant la structure de la C.F.T.C., et, quelle est son action à ces divers échelons. Après une discussion de quelques problèmes particuliers, nous nous retirons en réfléchissant comment nous allons pouvoir mettre en pratique tout ce que nous venons d'entendre. Car nous sommes bien décidés à agir.

F. CAUCHON.

## CRAVATES

Accord national pour les temps de façon des ouvriers à domicile

Afin d'unifier les temps de façon dans cette branche, et de les faire respecter dans les régions où il n'existe pas d'accord, une réunion paritaire eut lieu le 9 juillet.

L'arrêté qui paraîtra sous peu sera à la disposition des Syndicats groupant des salariés de cette branche sur leur demande.

Outre les temps qui sont ainsi officiellement reconnus, les frais d'ateliers sont reconnus à 11 % pour la France entière.

Cet accord national sera connu des Inspections du Travail. Faites-le connaître aux ouvrières à domicile intéressées. Faites-le respecter par les entreprises.

CONSTATATIONS  
JUGEMENT  
REALISATIONS  
(Suite de la page 1)

S'il a connu sa future épouse, au cours d'une Assemblée Générale, du fait qu'elle est aussi syndiquée, c'est : 3.500 ou 7.000 francs qu'ils recevront à l'occasion de leur mariage.

— On ne peut, tout de même pas passer sa vie à se regarder comme des chiens de faïence... c'est si gentil les enfants. Survient une naissance, après en avoir fait la déclaration à la mairie, en passant, il signale l'événement au syndicat, immédiatement il lui tombe : 3.500 francs dans les mains.

Pardon, camarade, ma femme est aussi syndiquée... — Excusez-moi, cher ami, dans ce cas c'est : 7.000 francs que je vous dois.

— Les vieux ne sont pas non plus oubliés, et quand après avoir usé leurs forces, ils quitteront l'usine, il leur sera alloué une prime correspondant à 350 francs par année d'affiliation, avec maximum de 3.500 francs. C'est peu, direz-vous, mais ça se ramasse.

— Hélas, tout a une fin, même la vie, et s'il n'y a pas d'heure pour les braves, il n'y en a pas non plus pour mourir, en ce cas la veuve, ou les parents, estimeront que les 3.500 francs versés par le syndicat ne sont pas à dédaigner.

Camarades, ces lignes, un peu humoristiques, n'ont pas un autre but que de vous faire connaître, si vous ne le saviez déjà, ce qu'ont réalisé les Syndicats Belges, et en partie la Région du Nord, tandis que les premiers paient une cotisation mensuelle de 483 francs — les seconds sont en moyenne à 210 francs, avec évidemment des avantages proportionnés.

En conclusion, et après avoir constaté le sérieux retard que nous avons en matière de services syndicaux, il est temps, croyons-nous de nous atteler à la besogne, et d'opérer le redressement indispensable, si nous voulons construire un syndicalisme valable, répondant aux exigences actuelles.

Un premier pas a été fait par la Fédération et les Syndicats à la suite des décisions prises au Congrès d'Epinal, la Caisse Fédérale de Résistance a été créée, ce qui ne veut pas dire que tous les syndicats en ont compris l'importance.

Nous voulons que cela change, soyons d'abord persuadés qu'en cette matière, il nous faut avant tout compter sur nous-mêmes, c'est à nous militantes et militants qu'il appartient de faire comprendre autour de nous, qu'il ne suffit pas de voir le droit de grève inscrit dans les lois constitutionnelles, encore faut-il pouvoir en user.

Bâtissons ensemble un Syndicalisme financièrement puissant, capable de soutenir nos syndiqués contre le risque des mauvais jours, nous aurons ainsi et par surcroit déculpé l'efficacité de l'action syndicale, dont les travailleuses et travailleurs seront les premiers à retirer profit.

## Toujours

Dans une ambiance du tonnerre, sous le signe de l'amitié, nous avons eu notre session du 2<sup>e</sup> degré : Textile-Vêtement.

La prise de contact a été très cordiale et nous avons fait connaissance très rapidement.

La présentation a été faite par notre sympathique Jean RUPERT, ce qui créa une ambiance très amicale, à la suite de laquelle nous avons abordé les différents problèmes inscrits au programme.

Nous étions répartis en commissions : le Textile et le Vêtement.

Pour le vêtement, nous avons eu un exposé sur les conventions collectives, sujet toujours brûlant et d'actualité par notre camarade Suzanne PORET de la Fédération du Vêtement.

Nous avons eu une vue d'ensemble sur la situation du vêtement dans chacune de nos régions.

# L'accord du 26 novembre continue de porter ses fruits

Poursuivant sa marche en avant, notre accord du 26 novembre 1953 entre progressivement en application.

Nous vous avons entretenu sur notre dernier numéro des réunions qui s'étaient tenues pour la branche Coton et la branche des Teintures et Apprêts, les 27 avril et 4 mai 1954.

D'autres réunions se sont tenues depuis.

### Branche LAINE :

En fonction des résultats de l'enquête du 4<sup>e</sup> trimestre 1953, le pourcentage minimum moyen de dépassement a été fixé à 15 % pour l'ensemble de l'industrie lainière et à 20 % pour le peignage, cela date du 1<sup>er</sup> mai 1954.

Une seconde réunion s'est tenue pour examiner les résultats de l'enquête du premier trimestre 1954. Aucun accord n'a été conclu, les délégations patronales et salariées se rencontreront courant septembre.

### Branche JUTE :

Compte tenu des résultats de l'enquête du 4<sup>e</sup> trimestre 1953, le pourcentage minimum moyen de dépassement a été fixé à 15 % à partir du 1<sup>er</sup> mai 1954, et en fonction des résultats de l'enquête du mois de mars

1954, ce pourcentage a été porté à 20 % à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1954.

### Branche CORDERIE :

Compte tenu des résultats de l'enquête du 4<sup>e</sup> trimestre 1953 et du premier trimestre 1954, le pourcentage minimum moyen de dépassement a été fixé à 15 % à dater du 1<sup>er</sup> mai 1954.

Une rencontre ultérieure aura lieu courant septembre.

### Branche COTON :

Une nouvelle réunion s'est tenue le 7 juillet pour examiner les résultats de l'enquête du 1<sup>er</sup> trimestre 1954 ; le pourcentage minimum moyen a été porté de 15 à 18 % à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1954.

### Branche TEINTURES ET APPRETS :

Pour cette branche, une réunion s'est également tenue le 7 juillet et a porté le pourcentage minimum moyen à 18 % à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1954.

Pour l'ensemble des autres branches de l'industrie des textiles naturels, un accord est intervenu, portant le pourcentage minimum moyen de dépassement à 15 % à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1954.

## Résultats d'élections

### SOCIETE INDUSTRIELLE DE MOY (AISNE)

Juin 1954

### COMITE D'ENTREPRISE

Collège Ouvriers.

**Titulaires.** — Inscrits : 353. — Votants : 257 - Nuls : 15 - S. E. : 242. Moyenne C.G.T. : 150 - C.F.T.C. : 4 élus C.G.T. - 1 élus C.F.T.C. (DE-PLUS Jules).

**Suppléants.** — Inscrits : 353 - Votants : 250 - Nuls : 17 - S. E. : 233. Moyenne C.G.T. : 125 - C.F.T.C. : 76.

3 élus C.G.T. - 2 élus C.F.T.C. : GUERAIN Charles, MAGNAN Paul.

Collège Cadres et Techniciens.

Inscrits : 49 - Votants : 29.

**Titulaires.** — C.F.T.C. : 29 voix (1 élus, HARDY Roland) - C.G.C. : 29 voix (1 élus).

Inscrits : 49 - Votants : 30 - Nuls : 2.

**Suppléants.** — C.F.T.C. : 28 voix (1 élus, BORDIER Jean) - C.G.C. : 28 voix (1 élus).

ATELIER 720 (Assoc. n° 3318)

Serv. Impr., Clichy-sous-Bois (S.-et-O.)

Directeur-Gérant : B. MAYOUD

### VISCOSE FRANÇAISE

Textiles Artificiels  
Valenciennes (Nord)  
ET SOCIETE ROVATEX

### VISCOSE FRANÇAISE

Titulaires et Suppléants.

**1<sup>er</sup> Collège.**  
Inscrits : 632 - Votants : 542 - Nuls : 25.

C.G.T. : 409 voix (5 élus) - C.F.T.C. : 110 voix (1 élus).

**2<sup>er</sup> Collège.**

Inscrits : 95 - Votants : 91. C.G.T. : 36 voix - C.F.T.C. : 55 voix (1 élus).

### SOCIETE ROVATEX

Titulaires et Suppléants.

**1<sup>er</sup> Collège.**  
Inscrits : 112 - Votants : 95 - Nuls : 4.

C.G.T. : 60 voix (3 élus) - C.F.T.C. : 31 voix (1 élus).

**2<sup>er</sup> Collège.**

Inscrits : 41 - Votants : 41 - Nuls : 7. C.F.T.C. : 34 voix (1 élus).

### ETABLISSEMENTS PORON

Fabrique de Bonneterie  
à Troyes (Aube)

### COMITE D'ENTREPRISE

Collège Ouvriers.

**Titulaires.** — Inscrits : 963 - Bulletins déposés : 761 - Blancs ou nuls : 96 - Valables : 665.

**Suppléants.** — Inscrits : 963 - Bulletins déposés : 753 - Blancs ou nuls : 104 - Valables : 649.

Ont obtenu :  
C.G.T. : 435 voix (5 élus titulaires, 5 élus suppléants) - C.F.T.C. : 214 voix (2 élus titulaires, 2 élus suppléants).

### Collège Employés.

Inscrits : 94 - Votants : 57 - Nuls : 13.

Ont obtenu :  
Titulaires. — C.G.T. : 17 voix - C.F.T.C. : 27 voix.

Suppléants. — C.F.T.C. : 32 voix (2 élus) - C.G.T. : pas de candidat.

### Collège Agents de Maîtrise.

Inscrits : 45 - Bulletins déposés : 32

- Blancs ou nuls : 5 - Valables : 27.

Ont obtenu :

Titulaires. — C.F.T.C. : 27 voix (2 élus).

Suppléants. — C.F.T.C. : 27 voix (2 élus).

Pas de liste C.G.T.

### Collège Cadres.

Inscrits : 8. — 1 élus C.G.C.

## La réunion du Bureau Fédéral des 19-20 juin

Le Bureau de notre Fédération s'est réuni à Paris les 19 et 20 juin. Tous les membres étaient présents à l'exception de notre camarade Achiles BLATTES de Mazamet (Tarn).

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, aussi importantes les unes que les autres, nous résumerons ci-après les principales.

Notre camarade PERICHON qui assure l'organisation du Congrès se tenant cette année à Roanne, informe le Bureau Fédéral que toutes les dispositions matérielles étant déjà prises, nos camarades de Roanne attendent maintenant le mois de septembre qui leur permettra de recevoir dans leur ville tous les camarades du Textile de France délégués par leur syndicat, au congrès qui fera le point de l'année écoulée et préparera pour l'avenir l'action à mener.

Faisant suite à cette organisation du Congrès, notre Secrétaire Général B. MAYOUD fait part au Bureau Fédéral d'un projet de rapport moral qui dans ses grandes lignes est approuvé par tous les membres.

G. AUCLAIR, Secrétaire Fédéral, informe que Cholet a déposé une motion de modifications des statuts fédéraux tendant à répartir plus équitablement les pouvoirs de chaque syndicat.

Après quelques amendements, la motion de Cholet est adoptée par l'ensemble du Bureau Fédéral.

Les principaux points à traiter dans le rapport d'activité sont ensuite exposés par B. MAYOUD.

Une très intéressante discussion sur l'application et les répercussions de l'accord du 9 juin 1953 intervient entre tous les membres du Bureau. Cette discussion permet d'éclaircir ce problème important qui intéresse tous nos camarades, les travailleurs.

Le Président, A. MYNGERS, demande ensuite à G. AUCLAIR de nous entretenir du Bureau Intersyndical d'Etudes de l'Industrie Cotonnière.

Ce dernier fait un bref exposé sur les activités de cet organisme composé des représentants des Fédérations Textiles C.F.T.C., F.O. et C.G.C. qui est essentiellement à la disposition des syndicats demandant son aide.

Le B.I.E.I.C. organise, entre autres, des sessions de formation dont les premières ont eu lieu à Cholet et Roubaix. D'autres sont prévues (Belfort).

G. AUCLAIR répond ensuite à quelques questions très précises de Théo BRAUN et G. RYON concernant la direction du B.I.E.I.C., l'aide directe en résultant, etc...

Au cours d'une discussion générale sur les charges de travail et les relations Patron-Salariés, il est fait état des briques que certains patrons font peser sur les travailleurs. G. LAURENT cite son propre cas et G. RYON celui d'ouvrières de filature au mouillé victimes de cadences et conditions de travail.

La question de notre journal « Inter-Textiles » est ensuite abordée.

G. AUCLAIR fait part des observations que nous recevons quant à la rédaction, au style et à la présentation générale. Il fait remarquer que ce qui manque le plus, pour répondre à ces observations, c'est le temps matériel. Il prend note de tout cela et informe que le possible sera fait pour l'améliorer selon les désirs de chacun.

A. MYNGERS passant ensuite à la question Salaire demande à MAYOUD de bien vouloir faire un exposé de la situation.

Après avoir indiqué que nous étions rencontrés avec les employés et cadres C.F.T.C., B. MAYOUD commente les propositions faites au bureau fédéral à la suite de cette réunion.

De nombreuses interventions sont faites auxquelles B. MAYOUD répond.

F. DECORNET fait ensuite part d'un projet patronal concernant une indemnité d'attente de reclassement.

Ce projet patronal, déjà amendé à la suite d'une première réunion, ne saurait dans son texte actuel nous donner satisfaction.

La question sera reprise, sur d'autres bases, les membres du Bureau Fédéral étant d'accord sur le principe d'une telle institution.

Après un examen rapide de quelques questions diverses, le Président lève la séance à 17 heures le dimanche 20 juin 1954.

Louise Godard, LYON. — Léontine Dejean, MARSEILLE. — M.-L. Letellier, NANTES.